ART. PREMIER N° 184

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2020

PROROGEANT L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE ET COMPLÉTANT SES DISPOSITIONS - $(\mathrm{N}^{\circ}\ 2905)$

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º 184

présenté par

M. Vercamer, Mme Auconie, M. Bournazel, M. Brindeau, M. Christophe, Mme Descamps, M. Lagarde, M. Ledoux, Mme Magnier, M. Morel-À-L'Huissier, Mme Sanquer et M. Warsmann

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.